



Rémunération de stage non perçue en totalité

Par **nounax**, le **05/02/2013** à **17:25**

Bonjour,

J'ai effectué cet été un stage de 5 semaines dans une université au Canada. Il est marqué dans ma convention de stage le montant de ma gratification.

A ce jour, j'ai perçu une partie de ce montant, mais pas l'intégralité, et ce qui reste est conséquent.

J'ai relancé plusieurs fois mon tuteur de stage, mais il ne répond pas.

Sachant qu'il y a une convention, dois-je faire appel au service juridique de mon université ou dois-je me débrouiller par moi-même ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **05/02/2013** à **18:02**

Bonjour,

Vous pourriez toujours essayer d'exposer le problème au service juridique de l'Université...

Par **nounax**, le **24/04/2013** à **17:33**

Bonjour,

J'ai reçu un mail de mon tuteur disant que j'allais être payé à la fin du mois d'avril. Or, à ce jour je n'ai toujours rien perçu.

Le service juridique de l'université m'ignore superbement, jugeant probablement que c'est une affaire sans importance.

Comment puis-je faire entendre ma voix ? J'en ai assez d'être pris pour une bille. Puis-je saisir un tribunal ou quelque chose ?

Par **P.M.**, le **24/04/2013** à **17:40**

Bonjour,

Si c'est pour la fin du mois d'avril, c'est normal puisque nous ne sommes que le 24...